

Approbation

18/02/2026

Règlement Graphique
Plan de l'intégralité du territoire

Pièce n°

3.1

P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

Orientation

- Bâtiments
- Limites parcellaires
- Prescriptions surfaciques
- Constructions susceptibles de changer de destination
- Emplacement réservés
- Espace boisé classé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zones humides avérées en secteur urbain
- Mares et plans d'eau à protéger
- Bande de protection des cours d'eau
- Périmètre de 500 m autour d'une gare
- Périmètre de 75 m autour d'un axe à grande circulation

- Prescriptions linéaires
- Cours d'eau
- Lineaire de commerces et de services
- Bande de 50 m en lisière d'un massif boisé de plus de 100 ha
- Cône de vue

- Zonage
- UA - Centre-ville
- UB - Habitat intermédiaire
- UC - Habitat pavillonnaire
- UD - Habitat collectif
- UE - Equipements
- UH - Hameau de Lapsauve
- UX - Activités économiques
- UXc - Activités commerciales
- UXh - Activités d'hôtellerie
- 1AU - Zone à urbaniser
- N - Naturelle
- Ne - Naturelle d'intérêt écologique
- Nzh - Naturelle humide
- A - Agricole
- Azh - Agricole humide

Dénomination	Objet	Surface	Bénéficiaire
ER1	Stationnement public	6 018 m²	Commune
ER2	Equipement d'intérêt collectif et/ou de services publics	5 373 m²	Commune
ER3	Equipement d'intérêt collectif et/ou de services publics	6 314 m²	Commune

